

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 65 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 29 Absent(s) : 15</i>
--	---	--

Date de convocation : 18 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 24 juin 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Sylvie GOUSTIAUX.

Point n° 2019-06-24-CC-11 :

Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2018.

Rapporteur : Monsieur Alain CHAPELAIN

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1,
CONSIDERANT qu'il appartient au Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de présenter à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 25 juin 2019
Le Président

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz



**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX - ANNEE 2018**

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

I. Rôle de la Commission Consultative des Services Publics locaux :

La Commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

- le rapport, établi par le délégataire de service public, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce,
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

En fonction de l'ordre du jour, la Commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la Commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

II. Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, présidée par Monsieur le Président ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Les membres de la Commission ont été désignés, comme suit, par délibération du Conseil de Communauté en date du 2 juin 2014 :

- Monsieur le Président ou son représentant, en qualité de Président,
- en qualité de membres du Conseil de Communauté élus en son sein :
 - Monsieur Guy BERGE, titulaire
 - Monsieur Thierry HORY, titulaire
 - Monsieur Daniel PLANCHETTE, titulaire
 - Monsieur François CARPENTIER, titulaire
 - Monsieur Pierre MUEL, titulaire
 - Monsieur René DARBOIS, suppléant
 - Monsieur Michel TORLOTING, suppléant
 - Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, suppléant
 - Monsieur Jean-Yves LE BER, suppléant
 - Madame Claude LANG, suppléant
- en qualité de représentants du milieu associatif local nommés par le Conseil de Communauté :
 - Monsieur Jean-Pierre CHARBONNIER (Association Familiale des Locataires de Woippy), titulaire
 - Madame Martine LUCKHAUS (Consommation, Logement et Cadre de Vie), titulaire
 - Madame Marie-Françoise THULL (Secours Populaire), titulaire
 - Monsieur Jean-Luc COLLETTE (Metz à Vélo), suppléant
 - Madame Jeanine ALBERTINI (Club Vosgien), suppléant
 - Monsieur Yves BRUNGARD (AGIRR-FNAUT), suppléant

Par arrêté en date du 3 juin 2014, Monsieur le Président a désigné Monsieur Alain CHAPELAIN pour le représenter en tant que Président de la Commission.

III. Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2018 :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 9 novembre 2018 pour l'examen des points suivants :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2017.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2017.
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - Exercice 2017.
- Délégations de Service Public relatives à l'exercice de la compétence eau potable - Rapports Annuels 2017.
- Concessions et Délégations de Service Public Energie.
- Délégation de Service Public relative à l'exploitation du crématorium - Rapport Annuel 2017.
- Délégations de Service Public Réseaux de communication électronique.
- Délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions et du Centre de Congrès de Metz Métropole - Rapports annuels 2017.

- Délégation de Service Public pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole - Rapport annuel 2017.
- Délégation de Service Public relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Metz Blida - Rapport annuel 2017.
- Délégation de Service Public pour le transport urbain de voyageurs - rapport annuel 2017.
- Délégation de Service Public relative à l'exploitation des parkings de Metz Métropole - Rapport Annuel 2017.

Le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 novembre 2018 est annexé au présent rapport d'activité.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Vendredi 9 novembre 2018

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de Metz Métropole s'est réunie dans la salle de réunion "Metz Métropole", 11 boulevard Solidarité à Metz, le vendredi 9 novembre 2018 à 9h00, sous la présidence de Monsieur Alain CHAPELAIN, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Longeville-lès-Metz.

Etaient présents :

Madame LANG (Metz Métropole) /

Messieurs : CHAPELAIN (Metz Métropole) / DARBOIS (Metz Métropole) / LE BER (Metz Métropole) / COLLETTE (Metz à vélo) / BRUNGARD (AGIRR-FNAUT) /

Etaient absents et excusés :

Madame ALBERTINI (Club Vosgien) /

Messieurs : BERGE (Metz Métropole) / HORY (Metz Métropole) /

Etaient absents :

Mesdames : LUCKHAUS (Consommation Logement - Cadre de Vie) / THULL (Secours Populaire) /

Messieurs : PLANCHETTE (Metz Métropole) / CARPENTIER (Metz Métropole) / MUEL (Metz Métropole)

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur JOLY, Responsable du Pôle Gestion des Assemblées métropolitaines à Metz Métropole,
- Monsieur LEDERLE, Directeur Général Adjoint Attractivité et Animation du Territoire à Metz Métropole,
- Madame EWIG, Directeur Administratif et Financier à la Direction Générale Adjointe Attractivité et Animation du Territoire à Metz Métropole,
- Madame ATTALIN, Responsable du Pôle Optimisation de la Gestion des Déchets à Metz Métropole,
- Madame LAHAYE, Responsable du Pôle Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et Assainissement à Metz Métropole,
- Monsieur CARBONNET, Directeur de la Direction du Cycle de l'Eau et de l'Energie à Metz Métropole,
- Madame MELGAREJO, Chargé de mission distribution d'énergie à la Direction du Cycle de l'Eau et de l'Energie à Metz Métropole,
- Madame LABRY, Directeur de la Direction Organisation, Méthode, Contrôle de Gestion et Evaluation à Metz Métropole,
- Madame COZE, Contrôleur de gestion à la Direction Organisation, Méthode, Contrôle de Gestion et Evaluation à Metz Métropole,
- Madame FRANK, Contrôleur de gestion à la Direction Organisation, Méthode, Contrôle de Gestion et Evaluation à Metz Métropole,
- Lauriane FRISCH Contrôleur de gestion à la Direction Organisation, Méthode, Contrôle de Gestion et Evaluation à Metz Métropole,
- Monsieur HENAUX, Responsable de la Mission Attractivité Numérique et Ecosystème des start-up à Metz Métropole,
- Madame OZGAN, Chargé de Mission Développement Economique et Promotion du Tourisme à Metz Métropole,
- Madame GENIEZ, Chargé de Mission Habitat - Gens du Voyage à Metz Métropole,
- Madame THIRY OLCHOWY, Chargé du suivi de la Délégation de Service Public pour le transport urbain de voyageurs à Metz Métropole,
- Monsieur DAVAL, Chef du Service Nouvelles Mobilités à Metz Métropole.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de leur présence, puis il rappelle que la Commission procède chaque année à l'examen :

- du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président précise par ailleurs que la Commission Consultative des Services Publics Locaux examine chaque année le rapport annuel établi par les délégataires des Délégations de Service Public (DSP) en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession. Ces rapports comportent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service de l'année précédente.

Point n° 1 : **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2017.**

Madame ATTALIN effectue une présentation synthétique des éléments caractéristiques contenus dans le rapport annuel.

Madame LANG, Maire de Vany, qui déplore le dépôt sauvage de 50 pneus sur le territoire de sa Commune, souhaite savoir si les déchèteries collectent les pneumatiques. Madame ATTALIN confirme l'existence d'une filière de reprise des pneus dans les déchèteries mais elle précise que le nombre de pneumatiques pouvant être déposé à chaque apport est limité. Madame ATTALIN invite par conséquent Madame LANG à contacter la Régie HAGANIS, gestionnaire des déchèteries de Metz Métropole, afin de déterminer la démarche à suivre.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 2 : **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2017.**

Madame LAHAYE fait un exposé des principaux éléments contenus dans le rapport annuel.

Aucune remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 3 : **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - Exercice 2017.**

Monsieur CARBONNET fait une présentation des éléments saillants des rapports annuels.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 4 : **Délégations de Service Public relatives à l'exercice de la compétence eau potable - Rapports Annuels 2017.**

Madame LABRY fait un exposé des principaux éléments contenus dans les rapports annuels.

Madame COZE présente le volet financier des Délégations de Service Public.

Monsieur CHAPELAIN s'interroge sur les raisons de la baisse de la consommation d'eau à Rozérieulles. En réponse, Madame COZE indique que cette réduction est due à une amélioration du rendement du réseau qui est passé de 68 % à 84 %, ce qui a entraîné une baisse de l'achat d'eau par la Commune et une réduction des charges en conséquence.

Monsieur DARBOIS précise que la fragilité d'un réseau d'eau diffus, plus importante que celle d'un réseau urbain, constitue un facteur d'inégalité entre les Communes et rend difficile toute comparaison des réseaux sur la seule base du rendement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 5 : Concessions et Délégations de Service Public Energie.

Madame MELGAREJO fait un exposé des principaux éléments contenus dans les rapports.

Madame FRANK fait état des résultats financiers des concessions et délégations.

Monsieur DARBOIS souligne l'importance des réseaux de chaleur qui permettent de disposer d'une indépendance énergétique.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 6 : Délégation de Service Public relative à l'exploitation du crématorium - Rapport Annuel 2017.

Madame EWIG procède à la présentation synthétique du rapport annuel.

Madame FRISCH présente les éléments financiers de la Délégation de Service Public.

En réponse à une interrogation de Monsieur CHAPELAIN concernant les raisons de l'augmentation des charges du crématorium, Madame LABRY précise que la construction d'un second four et l'extension afférente du bâtiment ont entraîné une augmentation des dotations aux amortissements.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 7 : Délégations de Service Public Réseaux de communication électronique.

Monsieur HENAUX effectue une présentation synthétique des éléments caractéristiques contenus dans les rapports annuels.

Madame COZE présente les éléments financiers de la Délégation de Service Public.

Monsieur BRUNGARD souhaite savoir si tous les réseaux évoqués dans les rapports annuels sont des réseaux câblés. Monsieur HENAUX confirme, s'agissant des 22 réseaux UEM et SFR, que le lien final vers l'abonné est un câble de type coaxial. En revanche, dans le cas particulier de la Commune de Moulins-lès-Metz dont le réseau a été modernisé, le lien final vers l'abonné est de type fibre optique et le réseau est dit FTTH ("Fiber To The Home").

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 8 : Délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions et du Centre de Congrès de Metz Métropole - Rapports annuels 2017.

Madame OZGAN fait un exposé des principaux éléments contenus dans les rapports annuels.

Madame FRISCH présente le volet financier des deux Délégations de Service Public.

Suite à une question de Monsieur CHAPELAIN concernant la phase de pré-commercialisation de Metz Congrès-Robert SCHUMAN, Madame OZGAN précise que 60 événements ont déjà été planifiés dont 19 congrès nationaux, 29 conventions, colloques et séminaires ainsi que 11 salons professionnels et grand public. 30 événements sont attendus dès 2018 et un objectif de 80 manifestations accueillies en 2019 est fixé. 2 événements sont déjà programmés pour 2020.

Monsieur Le BER présume que le développement de Metz Congrès-Robert SCHUMAN se fera au détriment du Parc des Expositions. En réponse, il est indiqué à Monsieur LE BER qu'une baisse de l'activité FIM (Foire Internationale de Metz) est effectivement prévisible. C'est la raison pour laquelle une évolution du Parc des Expositions est d'ores et déjà envisagée afin que son activité soit davantage spécialisée dans l'accueil de manifestations ne pouvant pas se tenir dans le nouveau Centre de Congrès de Metz Métropole.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 9 : Délégation de Service Public pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole - Rapport annuel 2017.

Madame OZGAN fait un exposé des principaux éléments contenus dans le rapport annuel.

Madame FRISCH présente le volet financier de la Délégation de Service Public.

Aucune remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 10 : Délégation de Service Public relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Metz Blida - Rapport annuel 2017.

Madame GENIEZ fait un exposé des principaux éléments contenus dans le rapport annuel.

Madame FRISCH présente les éléments financiers de la Délégation de Service Public.

Monsieur CHAPELAIN précise que tant que Metz Métropole ne disposera pas sur son territoire d'une aire définitive de grand passage et d'aires d'accueil en conformité avec la loi, les services préfectoraux refuseront d'autoriser le concours de la force publique en cas de tensions ou d'occupations illicites de terrains par les gens du voyage.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 11 : Délégation de Service Public pour le transport urbain de voyageurs - rapport annuel 2017.

Madame THIRY OLCHOWY fait un exposé des principaux éléments contenus dans le rapport annuel.

Madame COZE présente le volet financier de la Délégation de Service Public.

Suite à une question de Monsieur CHAPELAIN, Madame THIRY OLCHOWY indique que les anciens bus sont soit vendus soit ferrailés en fonction de leur état.

Monsieur CHAPELAIN se félicite de la commande prévue de trois nouveaux BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) qui devrait permettre de réduire les problèmes de surcharge des lignes METTIS constatés aux heures de pointe. Monsieur BRUNGARD souhaite s'assurer que l'achat de ces trois bus supplémentaires permettra d'absorber la demande supplémentaire. Monsieur CHAPELAIN répond par l'affirmative. Madame THIRY OLCHOWY précise que le délai de production des BHNS est de vingt mois et qu'ils seront par conséquent disponibles début 2020. Elle ajoute que Metz Métropole va procéder dans le même temps à l'acquisition de deux minibus électriques qui seront mis en service sur la navette du centre-ville afin de réduire la circulation des véhicules diesel dans les rues piétonnes.

En réponse à un questionnement de Monsieur LE BER, Madame THIRY OLCHOWY indique qu'une réflexion est menée, en lien avec la SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale) TAMM (Transports de l'Agglomération de Metz Métropole), pour rechercher des solutions alternatives au diesel, telles que l'hydrogène ou le GNV (Gaz Naturel Véhicule). Madame THIRY OLCHOWY tient à préciser que le recours à de telles alternatives nécessiterait de procéder à divers aménagements du dépôt de bus, ce qui représenterait un coût non négligeable. Elle ajoute que dans le cadre des futures acquisitions d'autocars standards, il est envisagé d'opter pour des véhicules hybrides présentant l'avantage de réduire les émissions de gaz et dont les tarifs sont assez compétitifs par rapport à une motorisation diesel.

Monsieur CHAPELAIN fait part de sa réserve quant à l'engouement actuel pour les véhicules électriques et précise, s'agissant des piles à combustible, que l'hydrogène constitue une alternative d'avenir.

Monsieur DARBOIS indique que Metz Métropole est proche de 100 voyages par habitant, ce qui constitue encore une moyenne basse par rapport aux métropoles de même strate.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 12 : Délégation de Service Public relative à l'exploitation des parkings de Metz Métropole - Rapport Annuel 2017.

Monsieur DAVAL procède à la présentation synthétique du rapport annuel.

Madame FRANK présente les éléments financiers de la Délégation de Service Public.

Monsieur CHAPELAIN précise que le parking communément appelé République est en réalité constitué des deux parcs de stationnement dénommés Arsenal et Esplanade. Il demande à Monsieur DAVAL de bien vouloir apporter quelques précisions à ce sujet. Monsieur DAVAL indique que la partie historique du parking date de 1963, année du premier contrat de Délégation de Service Public, et qu'une extension de l'ouvrage a par la suite été opérée vers la salle de spectacle Arsenal. En 2007, un second parc de stationnement imbriqué dans le parking préexistant a été construit, ce qui a donné lieu à la conclusion d'une seconde Délégation de Service Public. Par conséquent, l'ouvrage République est géré par deux contrats de Délégation de Service Public distincts et il existe donc, de manière factuelle, deux parkings, Arsenal d'un côté et Esplanade de l'autre, mais il s'agit fonctionnellement d'un ouvrage unique avec une entrée et une sortie communes.

Monsieur LE BER constate que le chiffre d'affaires du parking République est relativement constant et il souhaite savoir pour quelle raison les résultats sont passés quant à eux de 2 000 000 € à 822 000 € entre 2015 et 2017. Monsieur DAVAL indique que suite au constat d'un important déséquilibre en faveur du délégataire du parking République, la renégociation opérée en 2015 entre la Ville de Metz et le délégataire a abouti à une majoration très conséquente de la redevance perçue par la collectivité. Ceci permet d'expliquer pourquoi la courbe des résultats nets de ce parking est décroissante.

S'agissant du parking Cathédrale, Monsieur DAVAL indique qu'un accord a été trouvé avec l'Architecte des Bâtiments de France pour la construction d'un édicule permettant de protéger la machinerie de l'ascenseur du parking Cathédrale située dans la cour du marché couvert. Ceci devrait permettre d'améliorer considérablement l'accès de ce parking aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur DARBOIS rappelle que la vocation des parkings Paixhans et Mazelle est essentiellement tournée vers les riverains et que la tarification préférentielle relativement basse à laquelle ces derniers peuvent prétendre pour garer leur véhicule se répercute nécessairement sur le niveau des recettes des deux parkings. Par conséquent, il est difficile d'opérer une comparaison objective de l'ensemble des parkings sur un plan financier à l'aune des seules recettes sans évoquer la vocation spécifique de chacun des parcs concernés.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

(La séance est levée à 11h50)

Le Président
de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux



Alain CHAPELAIN
Maire de Longeville-lès-Metz

Résumé de l'acte

057-200039865-20190624-06-2019-DC11-DE

Numéro de l'acte : 06-2019-DC11
Date de décision : lundi 24 juin 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2018
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblées
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/06/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190624-06-2019-DC11-DE
Document principal : 99_DE-11.pdf

Historique :

26/06/19 08:46	En cours de création	
26/06/19 08:46	En préparation	Catherine DELLES
26/06/19 08:48	Reçu	Catherine DELLES
26/06/19 08:50	En cours de transmission	
26/06/19 08:51	Transmis en Préfecture	
26/06/19 09:00	Accusé de réception reçu	